

Email : e.sfara@gaia-cloture.fr
Nicolas MARTIN - Direction

HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Réf. : 23-03-034 SIT 1

Lotissement Les Terres de Gallines à Redessan

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
CLOTURE EN PANNEAU RIGIDE HT=1,73 m (QUANTITE MARCHE 620 ml)	425,00	ml	49,00 €	0,00%	20 825,00 €	20,00%
Fourniture et pose d'une clôture de type SANTORS 4V5H en acier galvanisé plastifié avec une couche polyester, Panneau maille rectangulaire 200 x 50 mm Fils horizontaux Ø 5 mm, Fils verticaux Ø 4 mm, Plis de renfort 100 x 50 mm Picots défensifs 30 mm, Nombre de plis : 3 Coloris RAL 7016 Poteaux de type PHARE acier galvanisé plastifié en polyester Coloris RAL 7016 Scellement en sol par plots béton tous les 2,50 ml = 347 ml Pose en platine tous les 2,50 ml = 273 ml						
PORTAIL PIVOTANT 2 VANTAUX 4,00 x 1,80 m	1,00	U	1 400,00 €	0,00%	1 400,00 €	20,00%
Fourniture et pose d'un portail type TT, deux vantaux, manuel. Cadre section 60 x 60 mm Remplissage barreaux section 30 x 20 x 1,5 mm Entraxe barreaux 110 mm Poteaux tubes carrés de section 100 x 100 x 3 mm Deux pivots et gonds Ø 18 mm par vantaux réglables Sabot central et arrêt pour vantaux Boîtier serrure zinguée à canon Européen Canon Européen de sûreté avec trois clés Ensemble en acier galvanisé int / ext avec couche polyester Coloris RAL 7016						

Don pour accord Jérôme
07 JUIN 2023



SARL GAIA CLOTURE SYSTEME
CLOTURE
3 Avenue PHILIPPE LAMOUR
30660 - GALLARGUES-LE-MONTUEUX
FRANCE
Siret : 52998783600028

FACTURE

N° : FAC00000082
Date : 06/06/2023
N° client : CLT00000015

Email : e.sfara@gaia-cloture.fr
Nicolas MARTIN - Direction

HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Bon pour accord Jérôme
07 JUIN 2023

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	22 225,00 €	20,00%	4 445,00 €

Total HT	22 225,00 €
TVA	4 445,00 €
Total TTC	26 670,00 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

26 670,00 € au 31/07/2023

Coordonnées bancaires

Nom	BTP BANQUE
IBAN	FR76 3025 8100 0008 0235 6203 303
BIC	BATIFR1XXX

Le montant total s'élève à vingt-six mille six cent soixante-dix euros.

Pour le prestataire pour règlement anticipé : En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L. 1411-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel en sus des indemnités de retard, toute somme ne comprenant l'acompte non payée à sa date d'éligibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros ou l'autorisation des frais de recouvrement (Art. 441-6, al. 12 du Code de Commerce et D. 441-3-3-1).